



Ministères - Services - Etablissements

Transition Ecologique,
Développement Durable,
Environnement,
Biodiversité,
Technologies Vertes,

Energie, Climat, Transports,
Infrastructures,
Risques Naturels,
Risques Technologiques,
Equipelement, Logement,

Urbanisme,
Aménagement du Territoire,
Solidarité entre les
Territoires,
Renouvellement Urbain, Mer

Comité Social d'Administration Ministériel (CSAM)

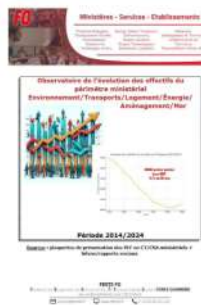
Décrypt-inFO

Au menu du CSA Ministériel budgétaire du 17 octobre 2024

**La carte
des
entrées**



Un [courrier](#) de prise de fonction des ministres transmis par FO dressant un aperçu des enjeux sociaux de leurs ministères.



Un [observatoire](#) d'évolution des effectifs du pôle ministériel 2014/2024 transmis en amont par FO aux ministres.



Un [communiqué](#) de FO qui place les enjeux de l'exercice catégoriel 2025.

Un [quizz-FO](#)

« questions pour prises de fonctions » pour amener les ministres à traiter des sujets concrets.



Le plat de résistance...

Le [projet de loi de Finances](#) présenté en Conseil des ministres du 10 octobre 2024 + sa déclinaison pour le pôle ministériel consultable [ICI](#) :
→ plafond d'emploi affiché comme stable...avant l'orage parlementaire à -6,5 Mds d'euros, et une dette 3DS de 354 ETP à régler en 2026.
→ moyens fonctionnement : pour 80 % des agents, cela se décide ailleurs (Intérieur en DDI et DR ou au sein des EP)

→ mesures catégorielles = 0 euros pour 80 % des agents, en partie grâce à ALAN ! Dans le détail, -75 % de montant de mesures catégorielles par rapport à 2024, et 75 % de ce qui reste ciblé sur le top management et les militaires !
→ action sociale : maintien des enveloppes oui, mais des coûts qui augmentent donc ça ne suffit pas !

Les principaux enseignements à tirer de ce PLF et des réponses des ministres: à retrouver ci-après !

→ **Pour en savoir plus** : FO organise un webinaire de décryptage du PLF 2025 jeudi 7 novembre midi ! (inscriptions [ICI](#))

Pour planter le décor...

- 3 ministres « de plein exercice »
- Aucun ministre délégué... Ni mer, ni transport...
- Des propos introductifs des ministres :
 - Les 3 ministres insistent sur la difficulté du moment (de calendrier et d'austérité) et la difficulté de faire ce budget – budget d'ailleurs qui ne saurait être pris à la lettre au regard des 6,5 milliards d'euros d'économie supplémentaires qui planent encore ;
 - La ministre VAUTRIN annonce que Boris RAVIGNON sera dans son équipe pour mettre en œuvre son rapport – voilà qui ne nous rassurera aucunement sur l'avenir des DIR et du pilotage de la politique du logement qui prévoit dans ses propositions 4, 13 et 14 :
 - d'attribuer l'ensemble de la gestion des zones Natura 2000 aux régions
 - de décentraliser totalement la politique du logement au sens large en la confiant aux agglomérations pour les zones urbaines et aux départements pour les zones rurales;
 - de transférer le réseau non concédé de l'État et les agents qui l'entretiennent vers les régions et confier le réseau départemental à l'intérieur des zones agglomérées, c'est-à-dire présentant une continuité urbaine, vers le gestionnaire de voirie local (commune ou EPCI)
 - Une annonce de l'ouverture très prochaine d'un plan de requalification de C en B pour les chefs d'équipe PETPE. Les autres plans de requalification prévus (soit de C en B pour tous, hors PETPE et de B en A) est reporté à... 2026... peut être... au mieux...
 - La ministre annonce un travail sur le quasi-statut environnement et agence de l'eau... quand elle pourra... et avec les moyens qu'elle aura !
 - Le dossier fonctionnarisation des OPA est bien dans la tête des ministres mais pour l'instant, pas de vecteur législatif ;
 - La ministre Pannier-Runacher annonce une stabilisation du soutien aux opérateurs, qu'elle concède comme insuffisant mais...
 - La ministre VAUTRIN donne consigne à la DRH pour qu'elle réponde à toutes les questions des agents sur la PSC. La demande de FO va bien au-delà de répondre aux questions mais bien d'apporter de vraies corrections comme la dispense d'adhésion à Alan pour tous les retraités de l'année 2025 et le principe de solidarité pour les familles ;



- Sur les enveloppes catégorielles... le constat de FO est avéré mais... cela n'a pas l'air de choquer ! (voir plus bas) ;
- La ministre VAUTRIN insiste sur sa priorité concernant l'accidentologie dans les DIR et suivra de près l'exécution du plan de prévention. FO réinsiste sur le portage de la bonification du service actif ;
- Les ministres attachent une importance aux négociations sur l'égalité professionnelle et l'action sociale ministérielle : pour FO, nous attendons qu'il y ait de vraies avancées concrètes pour les agents dans ces protocoles !
- La ministre VAUTRIN s'engage à recevoir en bilatérale FO pour répondre à toutes les questions.

Les éléments de réponse de FO

Nous aurions pu répondre aux propos des ministres par une contre-déclaration de politique générale, et leur expliquer dans le détail pourquoi FO rejette la politique austéraitaire de leur gouvernement. Mais l'expérience nous a montré que cela permettait à nos ministres de jouer la montre et de quitter le CSAM sans avoir répondu à ce qui intéresse concrètement leurs agents.. Retenez donc que nous rejetons et combattons cette politique austéraitaire, nos communications publiques en détaillant les motifs. Concentrons-nous donc sur les effets potentiels du PLF 2025 sur notre pôle ministériel.



FOcus sur les budgets :

Derrière le Baobab du fond vert étêté jusqu'au tronc, se cachent d'autres arbres dont l'élagage nous inquiètent : -30 % des AE pour les affaires maritimes, -24 % pour les budgets eau/biodiversité, -50 M d'euros sur la prévention des risques.

FOcus sur les effectifs :

Avec les changements de périmètres ministériels, la nouveauté ASNR, sans parler des jeux de bonneteau habituels pour empêcher les comparaisons, sans parler des 6,5 Milliards de suppressions pré-programmées, on se gardera bien d'apporter une conclusion globale. Mais on repart déjà à la baisse (-41 côté ministère, -179 pour les opérateurs), et avec une dette 3DS de 354 ETP déjà gagée en 2026. Côté opérateurs, IGN, IFPEN, Agences de l'Eau et ANCT déjà orientés à la baisse

en attendant le débat parlementaire.

Et le constat qu'après siphonnage des autres EP pour se constituer (1000 ETP en 4 ans), les effectifs de la Société du Grand Paris s'évaporent alors qu'ils devraient irriguer leurs contributeurs initiaux !

Côté DGAC, nous notons une différence de 81 postes entre la copie ministérielle et celle du PLF du gouvernement. L'hypothèse du gouvernement étant plus favorable, nous proposons de la retenir !

FOcus sur les mesures salariales :

-75 % de montant de mesures catégorielles par rapport à 2024, et 75 % de ce qui reste ciblé sur le top management et les militaires ! 80 % des agents du pôle ministériel qui vont voir passer 2025 comme une année blanche catégorielle...grâce à ALAN que le ministère va alimenter à hauteur de 14 M d'euros, pour

permettre aux agents d'alimenter des fonds de pension et payer plus cher leur PSC s'ils ont des ayants-droits. C'est ce que l'on peut qualifier d'escroquerie !! Pour les rares mesures catégorielles prévues, certaines répondent imparfaitement à des revendications de FO (PETPE, Officiers de Port), d'autres continuent d'agiter les chiffons rouges (le fossé entre le commun des mortels et le top management passe du fossé au canyon!). FO juge inacceptable cette copie catégorielle 2025 !!!

FOcus sur les moyens de fonctionnement :

On souligne une nouvelle fois que le budget de fonctionnement du

ministère ne permet aucunement de conclure quant aux conditions de travail de 90 % des agents du pôle ministériels, dépendant soit du budget de leur EP, soit du budget du ministère de l'Intérieur. Et vigilance sur la nature des aménagements prévus en administration centrale du point de vue des conditions de travail.

FOcus sur l'action sociale :

Maintien des enveloppes oui, mais des coûts qui augmentent donc ça ne suffit pas ! C'est en particulier vrai pour la restauration collective, les arbres de Noël et le CGCV. Sans parler du financement des mesures attendues par FO dans le cadre de la négociation en cours sur le modèle d'action sociale.

Mais puisqu'il est inutile de s'épuiser à commenter des données qui sont fiables et sincères à 6,5 milliards d'euros près, voici une série de questions concrètes auxquelles les agents que nous représentons attendent des réponses (Quizz FO remis aux ministres [ICI](#)). Si l'intégralité des réponses n'a pu nous être adressée aujourd'hui, les ministres se sont engagées à les étudier dans le cadre d'une prochaine bi-latérale avec FO. Affaire à suivre donc !!

FO-Quizz Ministres Questions pour une prise de fonction



FOCUS sur la comparaison des budgets 2024/2025

Petite analyse comparative par rubrique de l'évolution des hypothèses budgétaires entre 2024 et 2025 pour le ministère Territoires/Écologie/Logement, basée sur la base des documents budgétaires produits par l'administration (qui ne prennent pas en compte les économies de 6,5 Mds d'euros prévus par le gouvernement dans le cadre du débat parlementaire):

1. Schémas d'emplois et effectifs

2024 : Le schéma d'emplois était légèrement positif, avec une augmentation de 760 ETP. Cette augmentation se répartissait entre plusieurs programmes comme le programme 217 (307 ETP), et des opérateurs comme l'ADEME (+99 ETP), les agences de l'eau (+66 ETP), et l'OFB (+47 ETP). Les ministères avaient un plafond d'autorisation d'emplois de 35 084 ETPT, avec une évolution de +210,63 ETPT par rapport à 2023, malgré certains transferts d'emplois.

Les transferts étaient significatifs en 2024 avec une diminution de 277,2 ETPT, notamment avec le transfert de 243,2 ETPT liés à la liquidation des taxes d'aménagement.

2025 : Le schéma d'emplois devient légèrement négatif, avec une perte globale de 41 ETP. Les principales évolutions sont : le programme 217, avec un schéma d'emplois nul, le programme 235 (sûreté nucléaire et radioprotection) qui gagne +3 ETP, et les opérateurs qui subissent une réduction de -176 ETP. Le plafond d'autorisation des emplois pour les ministères passe à 35 013,5 ETPT. Sauf que le pôle ministériel vit au dessus de ses moyens puisque 150 ETP en sur-effectifs

Dossier de présentation du PLF 2025

V / Opérateurs : Évolution des plafonds d'autorisation des emplois 2024-2025

	PAE 2024 (ETPT)	PAE 2025 (ETPT)	Variation (ETPT)
113 Paysages, eau et biodiversité	5 375	5 381	6
Agences de l'eau	1 563	1 560	-3
OFB	2 775	2 775	0
CELRL	170	179	9
Parcs nationaux	858	858	0
Établissement public du Marais poitevin	9	9	0
159 Expertise, information géographique et météorologie	6 574	6 572	-2
IGN	1 422	1 415	-7
Météo France	2 632	2 637	5
CEREMA	2 520	2 520	0
181 Prévention des risques	1 554	1 594	40
INERIS	489	494	5
ADEME	1 065	1 100	35
203 Infrastructures et services de transports	5 171	5 087	-84
VNF	4 028	4 028	0
EPSF	106	106	0
SGP	1 037	953	-84
217 Conduite et pilotage des politiques de l'EDMD	496	496	0
ENPC	311	311	0
ENTPE	185	185	0
613 Soutien aux prestations de l'aviation civile	791	796	5
ENAC	791	796	5
135 Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	452	452	0
ANCOLS	136	136	0
ANAH	287	287	0
CGLLS	29	29	0
112 Aménagement du territoire	371	350	-21
ANCT	371	350	-21
174 Énergie, climat et après-mines	381	378	-3
ANGDM	116	113	-3
ANDRA	265	265	0
190 Recherche dans les domaines de l'EDMD	1 706	1 696	-10
IFPEN	1 706	1 696	-10
205 Affaires maritimes, pêche et aquaculture	239	244	5
ENSM	239	244	5
197 Régimes de retraite et de sécurité soc. des marins	287	287	0
ENIM	287	287	0
TOTAL OPÉRATEURS	23 397	23 333	-64

seront à supprimer en 2026, et 254 dès 2024 ! Le vrai plafond d'emplois « net 3DS » est donc de 34 609 ETP, soit une baisse de 475 par rapport à 2024.

Hors effets 3DS, les transferts d'emplois continuent en 2025, mais de manière moins prononcée avec -193,3 ETPT, principalement vers le Ministère de l'Économie et des Finances, ainsi que des transferts entrant pour des missions spécifiques comme l'urbanisme et la prévention des risques.

Focus sur les opérateurs (cf tableau ci-avant) :

Après des années de purge ou de relative stagnation à missions croissantes, relative stagnation avant potentiel rabot de débat parlementaire.

IGN, IFPEN, Agences de l'Eau et ANCT déjà orientés à la baisse en attendant.

Et le constat qu'après siphonnage des autres EP pour se constituer (1000 ETP en 4 ans), les effectifs de la Société du Grand Paris s'évaporent alors qu'ils devraient irriguer leurs contributeurs initiaux !

Et côté DGAC, plafond d'emploi présenté à 10 446 ETP dans la plaquette du ministère, 10 525 ETP dans le PLF du gouvernement... Grâce à l'intervention de FO, la ministre Vautrin confirme que c'est bien l'hypothèse haute qui est la bonne !

2. Masse salariale

2024 : La masse salariale totale inscrite pour les ministères s'élevait à 2,917 milliards d'euros, avec une augmentation de +86,7 M€ par rapport à l'année précédente. Cette hausse résultait de l'impact du schéma d'emplois 2024, de la revalorisation du point fonction publique, et de quelques mesures catégorielles. Des ajustements supplémentaires incluaient la revalorisation de certains régimes indemnitaires et les mesures en faveur de la transition écologique.

2025 : La masse salariale s'élève à 3,194 milliards d'euros, soit une augmentation de 281,5 M€. Les principaux facteurs de cette augmentation sont les effets du schéma d'emplois 2024 et 2025, l'intégration de l'ASNR (Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection) dans le périmètre ministériel, et des mesures spécifiques aux fonctionnaires de l'Autorité de sûreté nucléaire et radioprotection (ASNR). Et voici que le financement de la protection sociale complémentaire au 1^{er} janvier 2025 (dont l'attribution à ALAN reste lourdement contestée par les agents, nombre d'entre-eux voyant leurs cotisations augmenter au passage) vient concurrencer les mesures salariales ! Au rayon des mesures catégorielles, c'est donc la diète pour 80 % des agents.

Seuls bénéficiaires, en réponse pour certains à des revendications de FO (mais de manière tout à fait insatisfaisante pour les PETPE et les OP/OPa) :

+ 143 euros/an en moyenne pour les personnels d'exploitation

+ 307 euros/an en moyenne pour les officiers de port/officiers de port adjoints

+ 775 euros/an en moyenne pour les IPEF (après l'attribution d'une augmentation de CIA de 3000 euros en 2024)

+ 2773 euros/an en moyenne pour les personnels militaires

FO ne peut accepter une année blanche catégorielle pour 80 % des agents du pôle ministériel, d'autant que nous n'avons aucune visibilité pour ce qui est des agents des opérateurs.

3. Moyens de fonctionnement

2024 : Le programme 217 disposait de 272,4 M€ en autorisations d'engagement (AE) et 264,5 M€ en crédits de paiement (CP) pour les services centraux et écoles. Les priorités étaient la modernisation numérique et la mise en œuvre de la stratégie immobilière du ministère, notamment pour des bâtiments comme la Tour Séquoia.

2025 : Les crédits augmentent légèrement à 286,6 M€ en AE et 275,6 M€ en CP. Le budget est marqué par une priorité accrue pour l'adaptation numérique et la densification immobilière, avec des travaux prévus sur la Grande Arche. FO étant sur ce dernier sujet très attentive aux conditions de travail des agents qui ne doivent pas être dégradées face à la grande mode des open-space et flex-offices.

Et pour 90 % des agents du pôle ministériel qui exercent en DDT(M)/DREAL/Opérateurs, aucune visibilité puisque ce n'est pas le budget ministériel qui soutient leur fonctionnement.

4. Action sociale

2024 : Les crédits d'action sociale et de prévention des risques professionnels inscrits au projet de loi de finances pour 2024 s'élevaient à 19,4 M€ en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP). Cela représentait une augmentation par rapport à 2023, avec un effort particulier pour :

La revalorisation de la subvention "PIM repas" (prestation interministérielle de participation au prix des repas), qui augmentait de 10 %, passant de 1,39 € à 1,53 €, notamment en raison de l'assujettissement à la TVA.

La prise en compte de l'inflation sur certaines dépenses, notamment pour les denrées alimentaires.

Le développement des conventions de médecine de prévention, un axe fort dans la prévention des risques professionnels

2025 : Le budget total pour l'action sociale s'élève à 15,9 M€ en 2025, légèrement inférieur aux 16,2 M€ prévus pour 2024. Ce montant inclut les actions liées à la restauration collective, les subventions pour les associations, ainsi que les prestations et soutiens locaux .

Un budget de 7,48 M€ en AE et CP est alloué pour la restauration collective, en légère baisse par rapport à 2024 post-surgel (6,1 M€). Cela comprend les subventions « repas » pour les restaurants administratifs, avec une attention particulière à l'harmonisation des subventions pour les agents des DIR et DIRM. Pour FO, cette stagnation des crédits est insuffisante pour financer une réelle politique de restauration collective au sein de notre ministère. Rappelons que l'on a des difficultés à payer les factures de restauration en 2024 cela risque de provoquer des reports de charge à supporter sur notre budget 2025. Les 1,4M€ d'économies 2024 ont été appliqués essentiellement sur la restauration sur notre budget d'action sociale ministérielle. Sans parler du coût de l'harmonisation des subventions de restauration en DIR/DIRM (env 1 M€)

Le budget restauration 2025 est insuffisant et ne permettra pas de couvrir l'ensemble des dépenses. Et il ne sera pas possible de jouer sur la fongibilité des lignes budgétaires, car les autres postes n'ont aucune marge budgétaire.

Un montant de 3,3 M€ est maintenu pour les prestations locales telles que les actions sociales en faveur des enfants des agents (arbre de Noël, places en crèche), ainsi que le logement social pour les agents. Ces crédits permettent également de soutenir le lien social à travers des actions collectives. Pour FO, le montant de cette enveloppe est insuffisant, car il ne permettra pas de revaloriser la prestation arbre de Noël qui est actuellement de 40 € par enfants de moins de treize ans (dernière revalorisation 2010) et de répondre aux demandes de crédits d'initiatives locales des présidents de CLAS pour organiser de l'action sociale collective au sein des services. Les frais fixes liés à l'organisation de l'arbre de Noël sont incompressibles et les CLAS ont des difficultés pour organiser des manifestations pour nos enfants .

Le bilan 2023 des crédits CIL montre pourtant un dynamisme des CLAS et nous rappelons notre revendication de sanctuariser ces derniers à hauteur de 1 M€ (901 131 € dépensés en 2023 en crédits CIL). Ce critère est à prendre en compte dans les négociations à venir pour redynamiser notre modèle d'action sociale.

Pour ce qui est des subventions aux partenaires associatifs (maintien à 5,1M€) ce montant ne permettra pas au CGCV d'envisager les investissements nécessaires importants pour assurer la pérennité des colonies de vacances.

Même si d'une manière générale, la dotation inscrite dans le PLF 2025 a été calculée pour maintenir le ratio de crédits d'action sociale et de prévention par agent par rapport à 2024, le compte n'y est pas notamment au regard des nouvelles mesures qu'il y aurait à mettre en œuvre à la conclusion de la négociation en cours sur la redynamisation de notre modèle d'action sociale en réponse à un certain nombre de revendications de FO (CESU pour garde d'enfants, garantie locative).

Notre ministère n'est certes pas en dernière position, mais il y a une réelle marge de progression à étudier (487 € par agent au MTEL , 622 € à l'agriculture et 789 € aux finances...)

→ **Pour en savoir plus** : FO organise un webinaire de décryptage du PLF 2025 jeudi 7 novembre midi ! (inscriptions **ICI**)